



LIBIN

ENTRE CIEL ET TERRE

Libin, le 10/09/2019

ARRETE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que des battues aux gros gibiers, dûment annoncées, sont organisées

- les samedis 19 et 26 octobre 2019
- le samedi 16 novembre 2019
- le samedi 14 décembre 2019

sur le territoire de la commune de Libin dont Leif Palmblad est locataire de chasse.

Vu les instructions ministérielles relatives aux restrictions apportées à la liberté de la circulation sur les routes,

Vu l'article 94 de la Loi communale,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera réglementée comme suit aux dates reprises ci-dessus:

- la route des Petelles sera fermée dans les deux sens, de la ferme « Les Petelles » à la N40 Libin – Libramont,
- la vitesse sera limitée à 50km/h sur la route entre Anloy et Ochamps.

Article 2 : Ladite interdiction n'est valable que pendant le déroulement de la battue intéressée par cette interdiction, à charge par le locataire de chasse de rendre la voie libre immédiatement après la battue.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les soins du locataire de chasse et notamment les déviations pour atteindre les localités voisines.

Article 4 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis de peine de police.

Par le Collège,

La Directrice générale,

E. DUYCK



La Bourgmestre,

A. LAFFUT

**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be